

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

EYSINES - ZAC MERMOZ - Secteur B "Le Bocage d'Activités" - Vente d'un terrain de 3 400 m² environ à la Société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE - DÉCISIONS - AUTORISATION

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En novembre 2002, la Communauté Urbaine de Bordeaux avait été saisie par Monsieur BERGER, Gérant, représentant la Société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE, dont le siège social est à MÉRIGNAC, 1 Rue Winston Churchill, Domaine des Tourelles, qui désirait acquérir un terrain d'environ 3 000 m², situé dans le Secteur B de la ZAC MERMOZ.

La Société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE, spécialisée dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts, a été créée en 1996 et emploie aujourd'hui 14 personnes.

Elle est actuellement implantée à MÉRIGNAC et son dépôt se trouve sur BORDEAUX CAUDÉRAN dans des locaux en location qui ne répondent plus aux besoins de son développement, tant en moyens humains que matériels.

Cette acquisition lui permettra d'accroître son activité et de regrouper les bureaux et les halles couvertes sur un même site.

Ce projet avait reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'EYSINES.

Il avait été proposé d'effectuer la vente de ce terrain sur la base de 24.39 € HT le m², soit pour la surface considérée la somme de 73 170 € HT.

Le montant de la vente étant alors inférieur à 75 000 € HT, le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux avait ainsi pris un arrêté de cession (N° 55 en date du 12 janvier 2005) en vertu de la délibération N°2004/878 du 17 décembre 2004, par laquelle le Conseil de Communauté a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes, notamment son point n° 17 relatif aux actes de disposition du domaine privé immobilier, l'autorisant à décider de toute cession d'immeuble, ou de droits réels immobiliers pour un prix égal, ou supérieur, à celui fixé par les Services Fiscaux, en vertu de l'Article L.5211.37 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque la valeur du bien est inférieure ou égale à 75 000 Euros.

Cependant, eu égard à la capacité d'extension future et à la réalisation des installations de la Société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE, la surface vendue, lors d'un recalage parcellaire, a dû être relevée à environ 3 400 m², portant le prix de cession à un montant supérieur à 75 000 €. Cette affaire doit donc aujourd'hui être représentée aux instances communautaires.

La vente de la surface initiale ayant été actée sur la base de 24.39 € HT le m², il est proposé, pour tenir compte des orientations de réactualisation du prix du foncier communautaire, de fixer le prix des 400 m² supplémentaires à hauteur de 30 € HT le m².

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été de nouveau consultés sur cette vente (*Communiqué n°2006-162V1542 en date du 1^{er} JUIN 2006*).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE, Monsieur BERGER avait signé une Promesse Unilatérale d'Achat le 20 août 2004.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DÉCIDER :

- De céder à la Société ESPACE PAYSAGE D'AQUITAINE, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 3 400 m², cadastrée Section AY 418, situé dans le Secteur B « Le Bocage d'Activités » de la ZAC MERMOZ à EYSINES, pour la somme de 85 170 € HT pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.

- Que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

AUTORISER MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

- A signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006

M. JEAN-CHARLES BRON

